

considérer ainsi l'électricité atmosphérique par un temps calme, comme une manifestation du rayonnement solaire, c'est-à-dire comme un phénomène analogue à celui de la pression barométrique. L'orateur ajoute, en terminant, qu'une question intéressante consisterait à étudier, à cet égard, les effets que les variations de l'électricité peuvent exercer sur les animaux. — M. Arloing partage cet avis. Aussi estime-t-il que la station météorologique de Saint-Genis pourrait se compléter utilement par des études de biologie et des irrégularités que présente la croissance des végétaux, sous l'influence de l'humidité et de l'électricité. — Sur une observation de M. le Président, M. André ajoute encore que, souvent, sous l'influence du vent du sud, venant du Sahara, l'air est plus chaud et plus sec sur les montagnes que dans la plaine. Ce phénomène est observé fréquemment au mont Verdun, dont la température est reconnue plus élevée que celle du Parc. Et il en est ainsi, toutes les fois qu'à cause de la sécheresse de l'air, les montagnes nous apparaissent avec une grande netteté et comme à une faible distance.

*Séance du 30 juin 1891.* — Présidence de M. Morin-Pons. — Communication est donnée d'une lettre de M. Henri Combet, peintre, candidat au prix Dupasquier. Lecture d'une note de M. Muselli, directeur de la Société lyonnaise pour le sauvetage de l'enfance, au sujet de l'établissement de Brignais, dirigé par M. l'abbé Bancillon. — M. Lafon communique une note sur une formule algébrique, connue sous le nom *d'équation de Riccati*. L'auteur annonce que, dans cette note, il a traité cette question sous une forme générale et qu'il donnera, plus tard, une forme définitive à ce travail. — M. Bonnel communique une notice historique sur le prix Lombard de Buffières. Ce prix a été créé par le testament de M. Louis-Lombard de Buffières, en date du 19 juillet 1881, tant en son nom propre que pour perpétuer la mémoire de son père, le baron Jean-Jacques-Louis-Lombard de Buffières, ancien député de l'Isère. Le revenu du legs doit être consacré, aux termes de cet acte de dernière volonté, à développer dans l'enfance le respect et l'observation de ses devoirs *envers Dieu, envers soi-même et envers le prochain*. Après avoir été décerné successivement, depuis 1883, à des instituteurs, à des institutrices, à la Société libre d'instruction primaire et à la maison des enfants pauvres d'Oullins, ce prix a été donné, pendant trois années consécutives, à des chefs d'ateliers et maîtres d'apprentissage. Mais, pour la présente année, il a été réservé aux grands établissements industriels ou agricoles de l'un et de l'autre sexe.